



Lokeren, septembre 2019

Nouvelle réglementation relative aux F-Gas

Économiser le CO₂ et suivre les directives légales avec Rittal

À partir du 1^{er} janvier 2020, il sera interdit d'utiliser certains liquides réfrigérants. En outre, un certain nombre de nouvelles règles et réglementations sont en train d'être introduites pour la maintenance et l'étiquetage des installations de refroidissement et de climatisation. Les exploitants de systèmes de refroidissement qui ont des questions peuvent s'adresser à Rittal. Grâce à des conseils personnalisés et à un service complet, l'entreprise pourra ainsi assurer la pérennité de ses solutions de refroidissement. Ce qui signifie non seulement se conformer à la nouvelle réglementation sur les F-Gas, mais aussi augmenter l'efficacité énergétique.

L'élimination progressive de l'utilisation de gaz à effet de serre fluorés est une question particulièrement d'actualité qui exerce une pression sur les exploitants de systèmes de refroidissement, y compris les constructeurs automobiles. Les gaz à effet de serre fluorés ou F-Gas sont utilisés comme fluide réfrigérant, notamment dans les unités de refroidissement et les installations de climatisation. À l'avenir, les émissions de ces substances nocives pour le climat devront être progressivement réduites pour limiter leur impact sur le réchauffement planétaire, soit par une substitution ciblée, soit par l'utilisation de technologies alternatives.

Protection de l'environnement : règlement F-Gas

Le règlement de l'UE 517/2014 sur les gaz à effet de serre entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 vise à réduire d'ici 2030 les émissions industrielles d'au moins 70 % par rapport à 1990. Plus précisément, d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre fluorés dans l'UE doivent passer de 70 millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) à 35 millions de tonnes d'équivalent CO₂e. Concrètement, cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, il sera interdit d'utiliser des réfrigérants dont la valeur GWP (Global Warming Potential) est supérieure ou égale à 2500 et que des réglementations nouvelles et modifiées seront introduites pour la maintenance, l'entretien, la vérification de l'étanchéité, la certification, l'enlèvement et l'étiquetage de ces systèmes de refroidissement.

Unités de refroidissement et refroidisseurs approuvés

L'interdiction d'utiliser des F-Gas et des produits contenant ces gaz soulève de nombreuses questions pour les exploitants de systèmes de refroidissement. Car lesquels de leurs unités de refroidissement et refroidisseurs existants pourront-ils encore utiliser après 2020 ?

Communiqué de presse

Rittal Belgique



Cependant, ils peuvent être assurés que Rittal conçoit depuis des années toutes les solutions de refroidissement conformément à la réglementation en matière de F-Gas et ne doivent donc prendre aucune mesure supplémentaire.

Les unités de refroidissement et les refroidisseurs Rittal fonctionnent avec un cycle de refroidissement hermétiquement clos et avec des réfrigérants approuvés, de sorte qu'ils pourront également être utilisés sans problème après 2020.

Le calculateur de F-Gas de Rittal offre de la clarté

Avec l'entrée en vigueur de la réglementation sur les F-Gas, les exploitants de systèmes de refroidissement contenant une quantité définie de fluide réfrigérant doivent effectuer régulièrement des contrôles d'étanchéité. Le calculateur de F-Gas de Rittal vous permet de facilement déterminer dans quelle mesure un système existant est influencé par les conséquences de la réglementation concernant le F-Gas. Cet outil en ligne calcule la valeur du GWP et le CO₂e correspondant en fonction du type et de la quantité de réfrigérant utilisée. Le CO₂e détermine l'action que l'opérateur doit entreprendre pour se conformer à la réglementation.

Voici comment fonctionne le calculateur de F-Gas de Rittal : https://www.rittal.com/de_de/f-gase/rechner.php?lang=en

Introduisez tous les paramètres du système (comme indiqué sur la plaque signalétique), ainsi que le type de liquide réfrigérant et la quantité de remplissage par circuit. Le résultat obtenu indique le CO₂e du système. Également affiché : la possibilité de rajouter du liquide réfrigérant en cas de fuite et des conseils pratiques pour le fonctionnement du système actuel.

Une assistance personnalisée

En tant que véritable partenaire de services, Rittal offre les conseils nécessaires à tous les utilisateurs de systèmes de refroidissement. De la détermination de l'état réel d'une installation au calcul de son efficacité, en passant par l'établissement d'une recommandation orientée vers l'action et la détermination des économies possibles, en mettant en place un nouveau système avec un contrat de maintenance et en supprimant les anciens appareils. Rittal aide les entreprises avec des conseils personnalisés afin qu'elles puissent surmonter tous les obstacles éventuels concernant les nouvelles directives et les objectifs d'efficacité. Les clients peuvent compter sur la transparence des coûts, l'expertise de techniciens de maintenance qualifiés et des extensions de garantie. Alors contactez vite le service clientèle de Rittal au +32 (0)9 353 91 45 ou par courriel à l'adresse sales@rittal.be.

Communiqué de presse

Rittal Belgique



RITTAL

Rittal, dont le siège social est sis à Herborn, Hessen (Allemagne), est un fournisseur de solutions faisant autorité à l'échelle mondiale dans le domaine des armoires industrielles, des systèmes de distribution d'énergie électrique, de la climatisation de système et de l'infrastructure informatique. Les solutions systémiques de Rittal sont appliquées dans pour ainsi dire tous les secteurs, mais principalement dans l'industrie automobile, la production énergétique, la construction de machines et d'installations, ainsi que dans le secteur de l'informatique et des télécoms. Avec près de 10 000 collaborateurs et 58 sociétés associées, Rittal confirme sa présence sur la scène mondiale.

L'assortiment étendu de Rittal comprend des solutions d'infrastructure pour les centres de données modulaires et énergétiquement efficaces dotés de concepts de sécurité innovants pour la protection physique des données et des systèmes. Les fournisseurs de logiciels de premier plan EPLAN et Cideon complètent la chaîne de production avec des solutions d'ingénierie interdisciplinaire. Rittal Automation Systems propose pour sa part des solutions d'automatisation pour la construction d'armoires.

Fondée en 1961, Rittal constitue la plus grande entreprise au sein du Groupe Friedhelm Loh, dirigé par les propriétaires. Le Groupe Friedhelm Loh opère à l'échelle mondiale à partir de 18 sites de production et 78 sociétés associées. Le groupe d'entreprises compte plus de 11 500 collaborateurs et a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros. En 2015, l'entreprise familiale a été désignée pour la septième fois comme « top employeur » en Allemagne. Pour plus d'informations, surfez sur www.rittal.com et www.friedhelm-loh-group.com.

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à

Rittal nv/sa - dép. Marketing

Andra De Vos

Tél. : 09 353 91 11

E-mail : marketing@rittal.be